

## LISTE DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

### LORS DE LA DEUX CENT CINQUANTE-TROISIÈME RÉUNION

#### DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DE L'UQO

#### TENUE LE 18 JANVIER 2007

- \* 253-CE-1743 concernant le projet de modification du Règlement concernant le plagiat et la fraude
- \* 253-CE-1744 concernant le projet de modification des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (profil primaire) (7180) et de baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire (7991)
- \* 253-CE-1745 concernant l'approbation du protocole d'entente entre le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Montmorency, le Cégep de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais
- \* 253-CE-1746 concernant la réception du *Rapport d'autoévaluation du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications – 3419*, de sa synthèse ainsi que de la fermeture du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419
- \* 253-CE-1747 concernant le projet de modification de programme de la maîtrise en informatique - 3781
- \* 253-CE-1748 concernant un avis relatif à la proposition d'augmentation des frais afférents pour l'année 2007-2008
- \* 253-CE-1749 concernant la nomination de monsieur Toussaint Fortin à titre de doyen des études par intérim
- \* 253-CE-1750 concernant le projet de reformulation des conditions d'admission à la majeure en arts et pratiques de l'image (6741) et au certificat en cybermuséologie (4742)
- \* 253-CE-1751 concernant une demande de la Commission des études adressée au Conseil d'administration et relative au projet de Politique linguistique
- \* 253-CE-1752 concernant une demande de la Commission des études adressée au Conseil d'administration à l'égard du respect du rôle de la Sous-commission des études dans le cadre du processus d'adoption du projet de Politique linguistique

- \* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65).